



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

COMMUNE DE  
GREZ-SUR-LOING

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-deux mai, conformément à l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Carlo CARBONE, Maire.

**Date de convocation**  
22 mai 2026

**Date d'affichage**  
22 mai 2026

**Nombre de conseillers**  
en exercice : 15  
présents ou représentés : 14  
votants : 14

**Etaient présents :**

M. Carlo CARBONE, Mme Monique POMPUI, M. Jean-Jacques THERIAL, Mme Aude PAUTONNIER, M. Éric CHAPUIS, M. Michel MAKOLONDRRA, Mme Nadine SERRA, Mme Dominique LHOTELLIER, M. Florent LEFEVRE (arrivé à 19h35 au moment de la décision 2026-21), M. Guillaume JOARY, Mme Alison BRANDAO, Mme Cindy PONTLEVE, Mme Véronique CHAIGNE, Conseillers Municipaux.

**Ont donné pouvoir :**

M. Pierre PAULARD à M. THERIAL.

**Était absente :** Mme Isabelle GUINHUT.

**Secrétaire de Séance :** Mme Aude PAUTONNIER.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h20. Monsieur le Maire constate le respect du quorum.

Aude PAUTONNIER est désignée secrétaire de séance.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**

Approuvé à l'unanimité.

#### **2) PREND ACTE DES DÉCISIONS N° 2026-16 A 2026-23**

Rapporteur : M. le Maire

Présentation des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2026-16	28/04/2026	Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne pour la subvention ALSH Extrascolaire – Complément inclusif
---------	------------	---

2026-17	19/05/2026	Renouvellement du contrat de prestation de services pour la capture, l'enlèvement, le transport, la prise en charge des animaux captifs, errants ou cadavres sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale – GROUPE SACPA
2026-18	19/05/2026	Modification décision n°2026-12 - Occupation du domaine public, à titre précaire, révocable et payant, par la société « WAN MAY » afin d'exploiter un food truck installé sur le parking situé entre la Mairie et l'église de Grez-sur-Loing jusqu'au 31 décembre 2026 inclus
2026-19	19/05/2026	Modification décision n°2026-14 - Occupation du domaine public, à titre temporaire, précaire et révocable afin d'installer un panneau d'informations à l'entrée des étangs de Grez-sur-Loing, par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), pour une durée de cinq ans à compter de la date de la signature de la convention.
2026-20	19/05/2026	Modification décision n°2026-15 - Convention de mise à disposition d'un local municipal, à titre précaire, révocable et gracieux, au profit de l'association « O Vestiaires »
2026-21	19/05/2026	Modification décision n°2026-13 - Convention de mise à disposition à titre précaire, révocable et gracieux, de terrains et bâtiments communaux, et autorisation d'un droit de passage sur le territoire de la Commune de Grez-sur-Loing au profit de l'association du « Tacot des Sables de Bourron »
2026-23	11/05/2026	Convention de mission de mise à disposition de M. Luc CERISY d'une parcelle du domaine public sis dans les jardins du Prieuré en vue de la création d'un jardin participatif

Approbation à l'unanimité des décisions 2026-16 à 2026-19.

La décision 2026-20 demande une relecture de la convention. Les modifications seront présentées au prochain Conseil municipal.

Concernant la décision 2026-21, dans un an lors de son renouvellement, il est indispensable de faire un listage précis et exhaustif de toutes les parcelles de terrains concernées par cette convention.

Concernant la décision 2026-23, la convention doit être corrigée. Il s'agit des jardins de la Mairie et non du Prieuré.

## RESSOURCES HUMAINES

### 3) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. le Maire

#### Projet de délibération

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le statut de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en cohérence les agents présents à la Mairie et les postes ouverts,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Article 1 : TRANSFORME un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Article 2 : CREE un poste de rédacteur à temps complet.

Article 3 : VALIDE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2026, comme décrit ci-dessous :

<b>Grade</b>	<b>Nombre d'agents</b>	<b>Temps complet</b>	<b>Temps non complet</b>
Adjoint administratif	3	1	2
Adjoint animation	3	3	0
Adjoint technique	8	8	0
Agent de maîtrise	3	3	0
Attaché	1	1	0
ATSEM	2	2	0
Rédacteur	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>2</b>

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, au Comptable public et/ou publiée et/ou notifiée aux intéressés.

Monsieur le Maire fait une information au Conseil municipal, en précisant que les indemnités des élus sont calculées à partir de l'indice maximum de rémunération de la Fonction Publique soit 1027. Il précise que les taux affichés sur la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2026 représentaient le pourcentage par rapport à l'enveloppe alors qu'il faut préciser le taux par rapport à cet indice 1027. Une rectification de la délibération va donc être faite.

Les indemnités des élus du mois de mai seront versées en même temps que ceux de juin 2026 puisqu'il faudra que le comptable dispose de cette dernière version de la délibération pour effectuer les virements.

Taux du Maire : 33,80%

Taux des adjoints : 15,50 %

Taux des conseillers municipaux : 5,60 %

## QUESTIONS DIVERSES

### 1) Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire attend une proposition.

Concernant la location des salles, Monsieur le Maire souhaite des garanties plus contraignantes. La convention doit donc être reformulée dans ce sens.

### 2) Dispositif TIG (Travaux d'Intérêt Général)

La Mairie adhère au dispositif qui s'impose à la Mairie. Une délibération est à rédiger en mettant en avant le faible taux d'encadrement que peut offrir la Mairie.

### 3) Musée de la Mairie de Grez-sur-Loing

Monsieur le Maire annonce que le succès de la visite des mécènes japonais pour l'exposition qui leur a été consacrée sur le Japon mérite de rester en place afin que les Grézois et les amateurs d'art japonais puissent profiter de cette exposition.

Il faut se rendre à l'évidence que le Musée n'a pas de référent. Ainsi, Jean-Jacques THERIAL sera le référent pour le Musée et Christophe LIGERE en sera le directeur à titre honorifique, sous la tutelle de l' élu. Monsieur LIGERE est à même de donner un sens à la visite, en expliquant de manière très experte et logique, chacun des tableaux qui la composent.

Un arrêté doit être rédigé pour valider cette décision collégiale. Il faut également afficher sur le panneau de la Mairie que cette exposition reste valable jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, pour accompagner ces visiteurs, il faudra réserver un créneau 3 jours à l'avance au mieux et au minimum 1 journée.

### 4) Règlement intérieur de la Mairie de Grez-sur-Loing – Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) et la « Journée de Solidarité »

Monsieur le Maire demande un débat sur la « Journée de Solidarité » à Grez-sur-Loing.

La journée du Maire faisait office de « Journée de Solidarité ».

Dominique LHOTELLIER précise que la durée annuelle du temps de travail qui est de 1607 heures comprend déjà la « Journée de Solidarité » puisqu'elle est passée de 1600 heures à 1607 heures. Ainsi en travaillant à temps complet, un agent a travaillé 1 journée sans être payé.

**Aucune autre question n'étant abordée :  
La séance est levée à 20h50.**

A Grez-sur-Loing, le 27 mai 2026,

**Le secrétaire de séance**



**Aude PAUTONNIER**

**Le Maire**



**Carlo CARBONE**